

Les équipements, commerces et services à la population se répartissent en trois catégories : ceux de proximité comme les boulangeries, ceux qualifiés "d'intermédiaires" comme les collèges et ceux de la gamme supérieure comme les hôpitaux par exemple. En Rhône-Alpes, un tiers des communes regroupant 85 % de la population disposent de suffisamment d'équipements de proximité pour être considérées comme des pôles de services. De même, 11 % des communes sont des pôles intermédiaires et 3 % sont pôles de la gamme supérieure. Les communes non équipées constituent des bassins autour de ces pôles. On compte 306 bassins pour la gamme intermédiaire. Le temps d'accessibilité moyen à cette gamme s'établit à 16 minutes en Rhône-Alpes.

Nellie Rodriguez

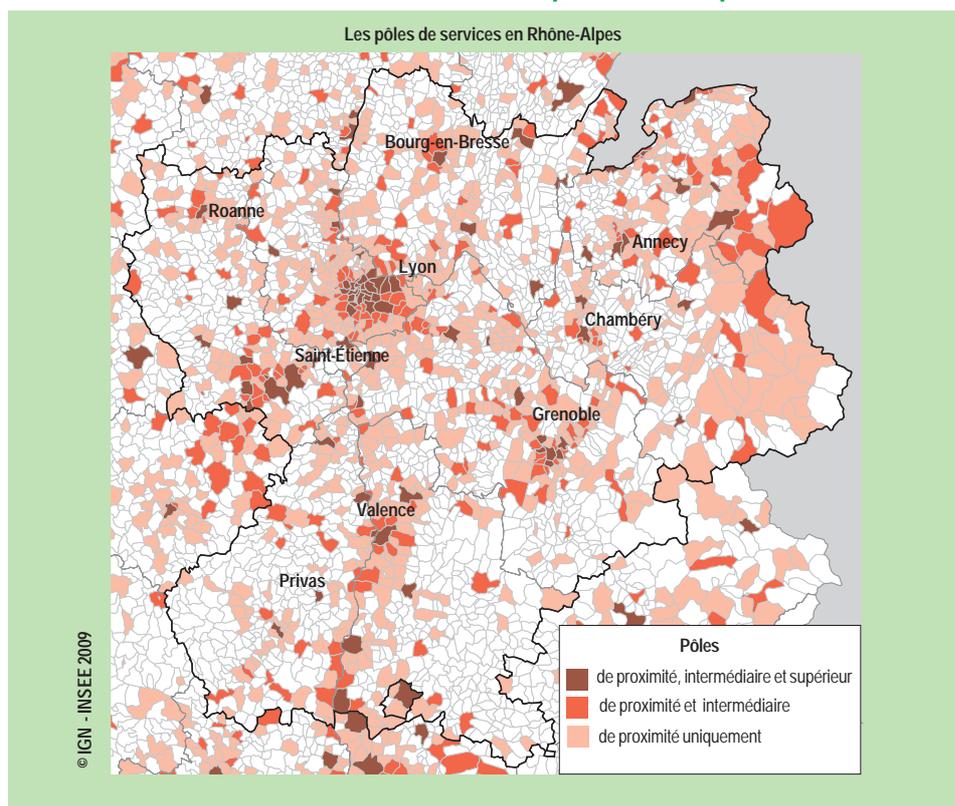
Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

L'accès aux équipements en Rhône-Alpes : un tiers des communes sont pôles de services de proximité

La localisation et l'accès aux équipements, commerces et services à la population constituent un enjeu important pour l'aménagement du territoire. Dans le cadre de l'élaboration des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), le maillage du territoire par des pôles de services vise à réduire les déplacements, notamment en zone périurbaine.

Les équipements, commerces et services, publics ou privés, peuvent être répartis en trois gammes. La gamme de proximité réunit les plus courants, tels que l'école élémentaire, la boulangerie ou le médecin généraliste. La gamme intermédiaire regroupe des équipements moins fréquents, comme le collège, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales. Enfin, la gamme supérieure

Plus du tiers des communes en Rhône-Alpes sont des pôles de services



1 000 pôles de proximité et 300 pôles intermédiaires

est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve, par exemple, le lycée, l'hypermarché ou l'hôpital.

Ces trois gammes mettent en évidence une organisation hiérarchisée du territoire en terme de services à la population. Pour chacune d'entre elles, on peut identifier des pôles de services, selon un critère de nombre minimal d'équipements par gamme. Ainsi, une commune est pôle de services d'une gamme si elle possède au moins la moitié des équipements de la gamme. Les équipements les plus rares s'implantent dans les communes les plus peuplées, qui disposent également des équipements les plus fréquents. De ce fait, on observe un emboîtement des pôles : tous les pôles intermédiaires sont aussi pôles de proximité et tous les pôles supérieurs sont également pôles intermédiaires.

En Rhône-Alpes, plus du tiers des communes sont pôles de la gamme de proximité contre un quart des communes de province⁽¹⁾. Elles rassemblent sur leur territoire 85 % de la population. Sur les 2 887⁽²⁾ communes rhônalpines, on dénombre ainsi 1 028 pôles de proximité. Au-delà de 1 000 habitants, plus d'une commune sur deux est pôle de proximité. À partir de 3 000 habitants, toutes les communes de Rhône-Alpes le sont. Sur les 23 équipements qui composent cette gamme, les communes pôles en possèdent en moyenne 19. Ce nombre va croissant avec la population de la commune. Ainsi, à partir de 10 000 habitants, pratiquement tous les pôles possèdent l'ensemble des équipements de la gamme. L'école élémentaire est présente dans presque tous les pôles de services de proximité, viennent ensuite les restaurants, les

coiffeurs et les boulangeries. Les fleuristes, bien que les moins présents dans la gamme, sont implantés dans plus de la moitié des communes pôles (56 %).

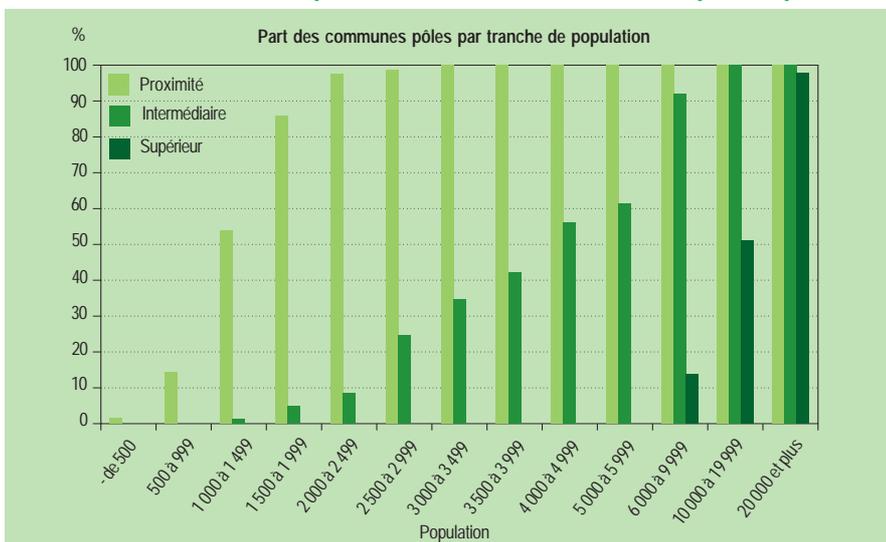
Les pôles de la gamme intermédiaire, au nombre de 306, représentent en Rhône-Alpes 11 % des communes (7 % en province) et regroupent 62 % de la population. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants sont pôles intermédiaires. En Rhône-Alpes, comme en province, le nombre moyen d'équipements d'une commune pôle est de 22 sur 28. Dans cette gamme, l'équipement le plus fréquent est la librairie-papeterie ; viennent ensuite les magasins de soin de beauté puis les magasins de vêtements. En moyenne en province, le trio de tête est différent : après la librairie-papeterie, également la plus fréquente, viennent les écoles de conduite et les supermarchés. Ces derniers n'arrivent qu'en dixième position dans la région. En Rhône-Alpes comme en province, les services d'aide aux personnes âgées sont les équipements intermédiaires les moins présents dans les communes pôles : ils n'équipent que 43 % des pôles rhônalpins contre 58 % des pôles de province.

Les pôles de la gamme supérieure, plus rares (77 pôles), ne concernent quant à eux que 3 % des communes pour 40 % de la population. Excepté Annecy-le-Vieux en raison de la proximité d'Annecy, toutes les communes de plus de 20 000 habitants de la région sont pôles de cette gamme. À l'inverse, aucune commune de moins de 6 000 habitants n'est pôle supérieur. Un pôle supérieur en Rhône-Alpes possède en moyenne 27 équipements sur les 36 de la gamme. Les deux équipements les plus fréquents de la gamme sont les parfumeries et les spécialistes de radiologie et diagnostic d'imagerie médicale, comme en province. Dans la région, seuls deux pôles n'en sont pas équipés. Les spécificités rhônalpines sont toutefois plus marquées dans cette gamme. En effet, 44 % des pôles de Rhône-Alpes sont équipés en établissement de santé de long séjour contre 60 % des pôles provinciaux. De même, alors que les hypermarchés sont présents dans 53 % des pôles rhônalpins, 70 % des pôles provinciaux en sont équipés. La région est également peu équipée en poissonneries ; elles arrivent en dernière position avec 40 % des pôles équipés contre 69 % en province.

⁽¹⁾ Province : il s'agit de la France métropolitaine hors Ile-de-France.

⁽²⁾ Dans cette étude, les arrondissements de Lyon ont été traités en tant que communes.

Au-delà de 1 000 habitants, plus d'une commune sur deux est pôle de proximité



Source : Insee, BPE 2007

⁽³⁾ Cf. encadré sur les durées moyennes de trajet.

Les pôles rayonnent auprès des communes alentour

l'implantation des équipements. Une commune faiblement peuplée (moins de 2 000 habitants) aura plus de chance d'être pôle de proximité si elle n'appartient pas à une aire urbaine car elle structure un environnement rural.

Pour la même raison, les communes en deçà de 5 000 habitants ont plus de chance d'être pôles intermédiaires si elles n'appartiennent pas à une aire urbaine. Parallèlement, seules 3 communes pôles supérieurs ne font pas partie d'une aire urbaine : Belleville, Crest et Bellegarde-sur-Valsérine.

Le fait qu'une commune soit pôle est aussi déterminé par sa situation géographique, comme par exemple son caractère plus ou moins touristique. D'après une classification des communes⁽⁴⁾ selon leur caractère plus ou moins touristique, il apparaît que les communes les plus touristiques sont également les plus équipées, à taille comparable ; pour la gamme de proximité pour les communes de moins de 2 500 habitants et pour la gamme intermédiaire pour celles de moins de 6 000 habitants. Ainsi, 21 % des communes fortement touristiques sont des pôles intermédiaires contre seulement 0,3 % des non touristiques.

Pour chacune des gammes, les pôles de services rayonnent auprès des communes alentour non équipées, qui constituent ainsi des bassins d'accessibilité. Dans la mesure où l'on ne connaît pas la réalité de la fréquentation des pôles par les habitants, plusieurs hypothèses peuvent être retenues pour définir ces bassins. L'hypothèse la plus classique consiste à supposer que les habitants vont s'équiper au plus proche de leur domicile. Une autre hypothèse consiste à prendre en compte les trajets domicile-travail des actifs des communes non équipées. En effet, on peut supposer qu'un actif ayant un emploi préférera s'équiper sur le lieu de son travail si la commune est équipée ou réaliser un détour sur son trajet domicile-travail si celui-ci est inférieur au temps pris pour effectuer le trajet vers l'équipement le plus proche de son domicile. Ces deux approches sont retenues pour déterminer les bassins d'accessibilité. Selon les situations individuelles, l'équipement retenu sera donc soit le plus proche du domicile, soit le plus proche du trajet domicile-travail. On pourrait ainsi, à partir de cette hypothèse, rattacher toutes les communes de la région à un pôle⁽⁵⁾. Cependant, les habitants des communes non équipées ont parfois la possibilité d'aller, à distance comparable, vers plusieurs

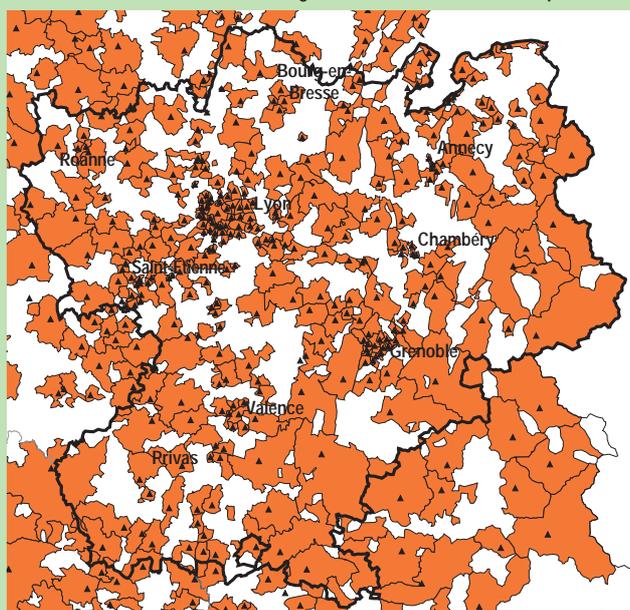
⁽⁴⁾ Etabli pour une étude réalisée en 2006 en partenariat avec l'Observatoire régional du tourisme, relative à l'estimation de l'emploi touristique : "Le tourisme emploie 4,6 % des salariés de Rhône-Alpes", Insee, *Lettre Analyses* n°70 - mars 2007

⁽⁵⁾ Cf. cartes en partition de Rhône-Alpes sur le site www.insee.fr

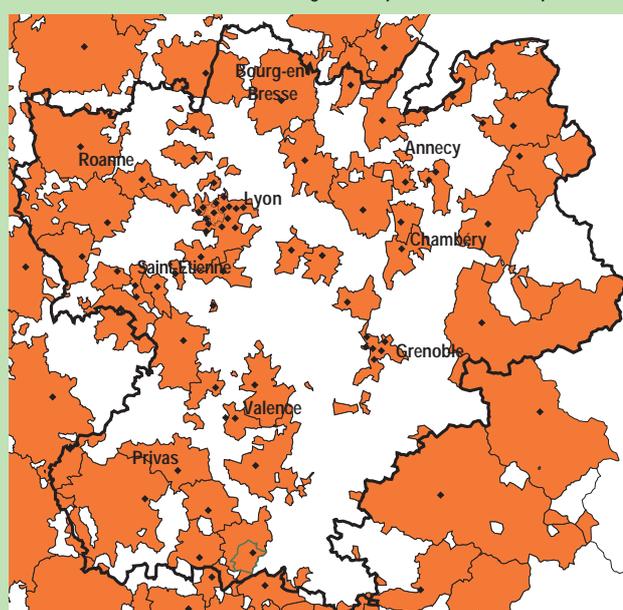
57 % des communes de Rhône-Alpes appartiennent à un bassin de la gamme intermédiaire

46 % des communes de Rhône-Alpes appartiennent à un bassin de la gamme supérieure

Les bassins d'accessibilité de la gamme intermédiaire en Rhône-Alpes



Les bassins d'accessibilité de la gamme supérieure en Rhône-Alpes



■ Bassins ■ Espace multipolarisé ▲ Pôle intermédiaire ◆ Pôle supérieur

Source : Insee, BPE 2007

Seize minutes de trajet en moyenne pour accéder à la gamme intermédiaire

Un actif en emploi disposant d'un service sur sa commune de résidence ou de travail sera considéré comme "équipé sur place" avec un trajet aller-retour à l'équipement nul. Sinon l'accessibilité est appréciée par le détour à faire à partir du trajet domicile-travail (mesuré en minutes), si celui-ci est inférieur au temps pris pour effectuer le trajet vers l'équipement le plus proche de son domicile. Pour un non actif ne disposant pas du service dans sa commune de résidence, l'accessibilité est appréciée par le temps en minutes mis pour faire le trajet aller-retour dans la commune équipée la plus proche de son lieu de domicile.

En Rhône-Alpes, l'accessibilité à l'ensemble des commerces et services constituant les 3 gammes est globalement identique à celle de la France métropolitaine. Une commune de la région est située en moyenne à 26 minutes de trajet d'un équipement de la gamme intermédiaire. En pondérant par la population des communes, le temps moyen se réduit à 16 minutes d'accès. En effet, les communes les plus peuplées sont aussi les plus proches des équipements. Des disparités existent au sein de la région, les habitants du Rhône mettant moins de dix minutes pour aller s'équiper dans cette gamme contre plus de 26 minutes pour un ardéchois.

Les rhônalpins mettent entre 2 et 18 minutes pour accéder à l'ensemble des gammes

Accessibilité par gamme sur le trajet domicile-travail en heure de pointe (temps en minutes)

	Gamme de proximité		Gamme intermédiaire		Gamme supérieure	
	Sans pondération	Pondéré par la population	Sans pondération	Pondéré par la population	Sans pondération	Pondéré par la population
France	6,9	1,7	23,8	15,4	34,9	17,1
Rhône-Alpes	6,7	1,6	26,1	15,5	34,2	17,5
Ain	6,3	2,8	20,0	14,8	30,8	24,3
Ardeche	9,6	3,5	37,0	26,1	44,0	28,5
Drôme	10,5	1,9	35,7	19,8	42,8	19,5
Isère	5,9	1,6	24,4	16,9	32,1	17,8
Loire	6,0	1,6	22,7	14,9	31,3	15,5
Rhône	3,6	0,5	16,2	9,5	23,8	9,9
Savoie	6,3	2,5	29,0	21,1	37,9	25,0
Haute-Savoie	5,2	1,8	24,1	17,8	31,3	20,9

Source : Insee, BPE 2007

pôles. Le choix a alors été fait de ne rattacher les communes à des pôles que si elles ont des liens suffisamment importants, les autres communes étant considérées comme "multipolarisées". De ce fait, les bassins ne constituent pas une partition du territoire, certaines communes de la région appartenant à un bassin d'accessibilité, tandis que d'autres non.

Ainsi, en Rhône-Alpes, on dénombre 306 bassins correspondant à autant de pôles de la gamme intermédiaire, avec seulement 1 654 communes s'y rattachant (57 % des communes et 78 % de la population régionale). La population moyenne des bassins est de 14 700 habitants. 43 % des communes de Rhône-Alpes sont multipolarisées et représentent 22 % de la population. Parmi elles, plus de la moitié font partie d'un espace périurbain (52 %).

Pour la gamme supérieure, les communes de banlieue étant souvent pôles, elles ont été regroupées pour les grandes agglomérations qui en comportent plusieurs (Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Annecy, Valence). En effet, les habitants des communes non équipées auront le choix entre plusieurs pôles au sein d'une même agglomération. Dès lors, on dénombre 45 bassins pour les 77 pôles et 1 326 communes rhônalpines se rattachent à ces bassins. La population moyenne des bassins est de 92 000 personnes. La part des communes multipolarisées est légèrement plus élevée que pour la gamme intermédiaire (54 % contre 43 %). Ces communes multipolarisées représentent 31 % de la population ; elles sont soit situées sur des axes routiers par lesquels elles accèdent à un choix de communes pôles, soit à égale distance entre deux bassins. ■

Pour comprendre ces résultats

Les informations utilisées dans cette étude sont issues de la Base Permanente des Équipements 2007 (BPE). Ce fichier rassemble les données de diverses sources administratives pour constituer une base communale des équipements, commerces et services rendus à la population. La BPE recouvre les domaines des services marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement et du tourisme.

Il arrive fréquemment qu'une commune non équipée puisse être potentiellement rattachée à différents pôles de service. Soit parce que les équipements manquants sont répartis dans plusieurs pôles, soit parce que sa population effectue des déplacements domicile-travail vers différents pôles. Il est ainsi nécessaire de définir des règles pour choisir les pôles de rattachement.

Dans cette étude, deux conditions sont mises en avant :

- qu'une part significative de la population aille s'équiper dans le pôle choisi : au moins 35 %,
- qu'il n'y ait pas un deuxième pôle suffisamment fréquenté : la population fréquentant ce deuxième pôle doit être d'au moins 15 % plus faible que celle fréquentant le premier pôle.

Si une commune non équipée ne satisfait pas ces deux conditions, elle est considérée comme "multipolarisée", c'est à dire qu'elle peut être rattachée à plusieurs pôles.

Pour en savoir plus

- Liste des équipements composant les trois gammes, dans l'annexe statistique de la Lettre sur www.insee.fr ;
- Fichier détail de la base permanente des équipements de 2007 sur www.insee.fr, rubrique "Publications et services", fichiers détail ;
- "Rural Limousin : un accès inégal aux commerces et services", Insee Limousin, *Focal n°56*, juillet 2009.

INSEE Rhône-Alpes
 165, rue Garibaldi - BP 3184
 69401 Lyon cedex 03
 Tél. 04 78 63 28 15
 Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
 Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
 Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15€ la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, septembre 2009

© INSEE 2009 - ISSN 1165-5534